



DEMANDE DE MODULATION DE JOURS DE CHASSE

Zone 3: Région de Lille et Pévèle (uniquement sur les communes dont le taux d'attribution communal est inférieur à 25 lièvres /100 ha).

Zone 4: Plaine de la scarpe - Cambrésis - Hainaut - Thiérache (toutes les communes)

Saison 2019-2020

A retourner à la Fédération des Chasseurs avant le 10 septembre 2019

LIEVRE BRUN

NOM - Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

Port :

N° Adhérent :

Commune(s)							
Ha de plaine							
Ha de bois							

CALENDRIER DES MODULATIONS

ATTENTION

POSSIBILITE DE MODULATION DES JOURS DE CHASSE IMPOSES :

Entre le 15 septembre 2019 et le 01 décembre 2019

pour chaque ensemble de parcelles d'un seul tenant dont les droits de chasse sont détenus par le demandeur, constituant un territoire de chasse d'une surface supérieure ou égale à 20 hectares ou comportant 5 hectares de bois.

Jours imposés	Dates de report (entre le 15/09 et le 01/12)
Dimanche 15 septembre 2019	
Dimanche 22 septembre 2019	
Dimanche 29 septembre 2019	
Dimanche 06 octobre 2019	
Dimanche 13 octobre 2019	

Avis de la FDC 59 : Favorable / Défavorable

Cachet et signature:

Certifie avec exactitude les renseignements apportés.

Joindre un plan au 1/25 000 e du territoire concerné.

Date:

Signature du demandeur:

INFORMATIONS

Tout jour mentionné remplace le jour officiel.

Tout calendrier dont les déclarations se révéleront fausses, incomplètes ou contraires à l'arrêté préfectoral sera sans valeur.